

DÉCISION DU MAIRE

DM n° 2023-62

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation d'aménagements (bâtiments, aires de jeux, voiries, réseaux divers et aménagements paysagers) de l'îlot n°3 de l'éco-quartier des 3 Fontaines.

LE MAIRE D'ONDRES

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 l'autorisant, en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, à prendre des décisions de la compétence du conseil municipal,

VU la Décision du Maire n° 2019-26 du 26 septembre 2019, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'îlot n°3 de l'éco-quartier des 3 Fontaines, à l'équipe de maîtrise d'œuvre WEYLAND Myriam (mandataire), architecte urbaniste, Alain CHARRIER, architecte urbaniste, SARL TROUILLOT-HERMEL, paysagiste et INGEROP, Conseil et Ingénierie, bureau études TCE/VRD.

VU la Décision du Maire n°2021-30 en date 29 juillet 2021, approuvant l'avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation d'aménagement de l'îlot 3 de l'éco-quartier des 3 Fontaines, validant la suppression du co-traitant Alain CHARRIER et les modifications du programme,

VU l'erreur matérielle commise lors de la rédaction de cet avenant, n'intégrant pas les missions ESQUISSE et AVP déjà réalisées et initialement prévues dans le tableau de répartition des rémunérations de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Considérant qu'il y a lieu de régulariser cette erreur matérielle par la rédaction d'un nouvel avenant afin d'ajuster le montant des sommes engagées dans le cadre de ce marché,

DÉCIDE

ARTICLE 1.

L'avenant n°7 intégrant les missions ESQUISSE et AVP au tableau de répartition des missions par co-traitants, d'un montant total de 14 311,66 €HT, soit 17 173,99 € TTC est approuvé.



ARTICLE 2.

Mme le Maire est chargée du contrôle et du suivi de cette décision.

ARTICLE 3.

La présente décision peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal

Fait à ONDRES, le 21 août 2023





MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°7

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune d'Ondres
Mme Le Maire
2189, avenue du 11 novembre 1918
40 440 ONDRES

B - Identification du titulaire du marché public

Groupement **Brenda BORDIS / SARL TROUILLOT-HERMEL Paysagistes / INGEROP**
Représenté par son mandataire **Mme Brenda BORDIS, architecte**
112 bis avenue de l'Adour
64600 ANGLET

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

Maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation d'aménagements (bâtiments, aires de jeux, voiries, réseaux divers et aménagements paysagers) de l'îlot n°3 de l'éco-quartier des 3 Fontaines.

■ **Date de la notification du marché public : Le 04 Février 2020.**

■ **Montant initial du marché public :**

Tranche Ferme « bâtiment » (mission de base + mission complémentaire « EXE partiel ») + Infrastructure

- **Taux de la TVA : 20 %**
- **Montant HT : 83 242,80 €.**
- **Montant TTC : 99 891,36 €.**

Mission OPC

- **Taux de la TVA : 20 %**
- **Montant HT : 6 955,00 €.**
- **Montant TTC : 8 346,00 €.**

Mission SYNTHÈSE

- **Taux de la TVA : 20 %**
- **Montant HT : 1 175,00 €**
- **Montant TTC : 1 410,00 €**

TOTAL du marché public :

- **Taux de la TVA : 20 %**
- **Montant HT : 91 372,80 €**
- **Montant TTC : 109 647,36 €**



D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Lors de la conclusion de l'avenant de transfert formalisant la substitution d'un nouveau cotraitant au co-traitant initial au marché, les missions ESQ et AVP réalisées et initialement prévues ont été oubliées dans le tableau de répartition des rémunérations.

L'objet de ce présent avenant est de réintroduire ces missions réalisées dans le tableau (voir en annexe).

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON

OUI

Montant de l'avenant (missions manquantes) :

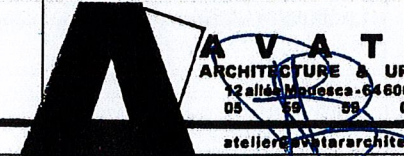
- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 14 311,66 €
- Montant TTC : 17 173,99 €
- % d'écart introduit par l'avenant : +15,66 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 105 684,45 €
- Montant TTC : 126 821,34 €



E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BORDIS Brendu Présidente SAS AVATAR Architecture et Urbanisme. MANDATAIRE	18/08/2023	 AVATAR ARCHITECTURE & URBANISME 12 allée Modeste - 64600 ANGLET 05 59 59 05 59 atelier@avatararchitecte.com SIRET : 1479 375 380 00021

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Ondres, le 21 août 2023





G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ..ANGLET..... 18/08/2023

Signature du titulaire,

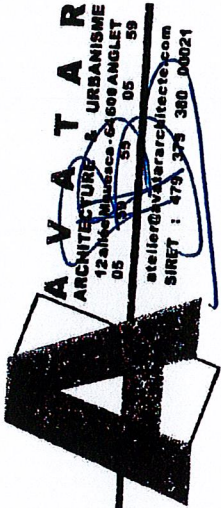


En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



AVATAR
ARCHITECTURE & URBANISME
 12 allée du Parc - 63000 ANGLET
 05 43 93 59 59
 atelier@avatararchitecture.com
 SIRET : 479 375 380 00021

Annexe

TRANCHE FERME / BATIMENT

MISSION DE BASE		Architecte Myriam Weyland				AVATAR		PAYSAGISTE PAUL TROUILLOT		BET INGEROP	
% Total	Total €HT										
ESQ + AVP marché	4 985,10 €	2 362,05 €	1 305,00 €							1 318,05 €	
APS	4 406,70 €	2 033,28 €	1 017,90 €							1 355,52 €	
APD	5 083,20 €	3 049,92 €								2 033,28 €	
PRO	9 319,20 €	5 591,52 €								3 727,68 €	
ACT	4 236,00 €	1 270,80 €			1 270,80 €					1 694,40 €	
VISA	3 388,80 €				2 033,28 €					1 355,52 €	
DET	12 708,00 €				7 624,80 €					5 083,20 €	
AOR	2 118,00 €				1 270,80 €					847,20 €	
	46 245,00 €	14 307,57 €	2 322,90 €		12 199,68 €					17 414,85 €	
100%											

TRANCHE FERME+CONDITIONNELLE /

MISSION DE BASE		Architecte Myriam Weyland				AVATAR		PAYSAGISTE PAUL TROUILLOT		BET INGEROP	
% Total	Total €HT										
AVP marché	8 308,66 €	1 246,30 €	1 246,30 €							1 661,73 €	
AVP	9 030,17 €	1 354,53 €								2 257,54 €	
PRO	9 030,17 €	451,51 €								3 160,56 €	
ACT	3 870,07 €	96,75 €			96,75 €					2 322,04 €	
VISA	3 440,06 €				172,00 €					2 064,04 €	
DET	15 910,29 €				795,51 €					9 546,18 €	
AOR	1 720,03 €				86,00 €					1 032,02 €	
84%	51 309,45 €	3 149,09 €	1 246,30 €		1 150,26 €					22 044,11 €	
MISSION											
BASE	97 554,45 €	17 456,66 €	3 569,20 €		13 349,94 €					39 458,96 €	
OPC	6 955,00 €				6 955,00 €						
SYNTHESES	1 175,00 €				1 175,00 €						
TOTAL	105 684,45 €	17 456,66 €	3 569,20 €		21 479,94 €					39 458,96 €	

Envoyé en préfecture le 21/08/2023

Reçu en préfecture le 21/08/2023

Publié le 21/08/2023

ID : 040-214002099-20230821-DM2023_62-CC

